

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	12.10.2026	2026-107	7.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

TD/EA

SEANCE N° 04 DU 12 OCTOBRE 2026
32 questions, numérotées de 2026-83 à 2026-114

DELIBERATION

**ASSUJETTISSEMENT A LA TVA
ACTIVITE VENTE DE BOIS
CREATION D'UN CODE ACTIVITE**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-François BRISSET, Maire.

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Armelline SALLIOT, Axel MOREL, Pauline DUCHESNE, François LEPRINCE, Emmanuelle BERGOT, Frédéric GAUCHÉ, Chantal GAUMER et Georges LAVIGNE.

Conseillers : Andrée DUVAL, Jean-Claude CHEVIGNY, Anne-Marie MORIN, Catherine HAVAS, Stéphane BÉNIS, Sylvie GONTIER, Valérie GAUTRIN, Sonia ROINEL, Amar DIABI, Sylvie DUFOUR, Mohammed DIABI, Alexandra PORÉE, Tâm NGUYEN, Luca PEYRELADE, Agathe VERGER, Romain LANGLOIS, Hugo PIOLINE, Laurent JUMELINE, Gaëlle PIOLINE, Cemile YANAR, Leïla HARDY, Jérémy PRÉVOST, Lori HELLOCO et Jean-Marc REMANDE.

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
	Pauline DUCHESNE	Armelline SALLIOT	Ensemble de la séance
	Emmanuelle BERGOT	Stéphane BÉNIS	
	Tâm NGUYEN	Agathe VERGER	

Absent : /

Excusé : /

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2026-83 à 2026-114	30	33

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
06.10.2026	19 H 05	Frédéric GAUCHÉ	20 H 45	15.10.2026	20.10.2026

R A P P O R T

présenté par

Axel MOREL

Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 Commission Finances – Marchés publics		2	30.09.2026	3	
CONSEIL	Séance	4	12.10.2026	N° d'ordre	N° délibération
				25	2026-107

OBJET	ASSUJETTISSEMENT A LA TVA – ACTIVITE VENTE DE BOIS – CREATION D'UN CODE ACTIVITE
-------	---

AA/EA

Chers Collègues,

La Ville de Flers est propriétaire de parcelles forestières « la forêt de Halouze » dont l'exploitation et la commercialisation des produits forestiers sont réalisées par l'intermédiaire de l'office national des forêts (ONF).

Lorsque le montant moyen des recettes de l'exploitation forestière, calculé sur deux années civiles consécutives, excède 46.000 €, la commune est assujettie redevable de la TVA à titre obligatoire.

Les ventes de bois réalisées par l'ONF pour le compte de la commune constituent des opérations relevant de l'activité forestière de la commune.

La Ville de Flers a réalisé une moyenne de plus de 46.000 € de recettes au cours des deux dernières années, il est par conséquent nécessaire de solliciter l'assujettissement à la TVA.

Afin d'assurer un suivi comptable et fiscal distinct de cette activité et de permettre le traitement de ces opérations, il convient de demander l'assujettissement de cette activité et de créer un code activité spécifique intitulé « Vente de bois – activité forestière ».

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - FORMALISER** l'assujettissement de l'activité de vente de bois de la Ville de Flers à la TVA, conformément à la réglementation fiscale applicable.
- 2 - EFFECTUER** auprès du service des impôts les démarches nécessaires à l'identification fiscale de cette activité.
- 3 - CREER** un code activité spécifique « Vente de bois / Activité forestière », permettant d'identifier et de suivre distinctement les recettes, les dépenses et opérations de TVA liées à cette activité.
- 4 - AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le secrétaire de séance, Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20261012-2026-107-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2026
Publication : 20/10/2026

Frédéric GAUCHÉ

Le Maire,

Jean-François BRISSET